



ASSOCIATION POUR LE
DEVELOPPEMENT DE L'ATHLETISME A
TAIARAPU
présente

Les Défis de Tahiti Iti 2018

INFORMATIONS ET RÈGLEMENTS

ORGANISATION ET CONDITIONS GÉNÉRALES

L'ADAT, Association pour le Développement de l'Athlétisme à Tairapu, organise à Taravao le samedi 20 octobre 2018, sous l'égide de la fédération d'athlétisme de Polynésie Française (FAPF), les « Défis de Tahiti Iti ».

ARTICLE 1 : INSCRIPTION

Les épreuves sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés.

Présentation **obligatoire** d'une photocopie de la licence ou du certificat médical lors de l'inscription (sauf pour la marche).

Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs à remplir sur place.

Inscriptions à partir du 08/10/2018 dans les magasins Olympians Sports, Fare Uté à Papeete et Taravao (galerie marchande Super U), sur le site Klikego (<https://www.klikego.com/inscription/les-defis-de-tahiti-iti-2018/running-course-a-pied-marche-nordique/1489135550617-2>) ainsi que sur place le jour de la course.

Clôture des inscriptions dans les magasins, le vendredi 19 octobre 2018 à 12h.

Inscriptions sur place (aire de départ, Super U Taravao) le 20/10, jour de la course à partir de 14h00 (prix majoré).

Règlement à l'ordre de :

ADAT : Association pour le Développement de L'Athlétisme à Tairapu -

Tarifs :

Participants	Inscription dans les magasins Olympians jusqu'au 20/10	Inscription sur place le jour de la course
Enfants âgés de 15 ans minimum (Nés de 2000 à 2003)	Gratuit	Gratuit
Adultes licenciés FAPF et FFTRI (nés en 1999 et avant)	1000 FCFP	1500 FCFP
Adultes non licenciés (nés en 1999 et avant)	1500 FCFP	2000 FCFP

ARTICLE 2 : RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards sont à retirer le samedi 20 octobre 2018 à partir de 14h00 sur l'aire de départ : parking Super U Taravao

ARTICLE 3 : PARCOURS , CATÉGORIES, HORAIRES

Semi marathon : Départ **16h00** Super U Taravao

Arrivée: entrée de la galerie Super U Taravao

Catégories autorisées : Juniors, Espoirs, Seniors, Masters

TOP TEN
Courses Hors stade

10 km : Départ **16h30** Super U Taravao

Arrivée: entrée de la galerie Super U Taravao

Catégories autorisées : Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors, Masters

5 km : Départ **16h45** (à partir de l'année 2005) : Parking Super U Taravao

Arrivée: entrée de la galerie Super U Taravao

Catégories autorisées : Minimes, Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors, Masters

Marche 4 km : Départ **16h50** accessible à tous sans certificat médical. Accompagnement par un adulte obligatoire pour les enfants de moins de 14 ans. Possibilité d'effectuer le parcours en Marche nordique.

SEMI-MARATHON :

BARRIERES HORAIRES : Pour être classés les concurrents du semi-marathon devront franchir la ligne d'arrivée avant 19h00. Au-delà, les coureurs poursuivent leur course sous leur propre responsabilité

ARTICLE 4 : RAVITAILLEMENT ET LOGISTIQUE

Ravitaillements en eau : - tous les 2,5 kms pour le semi marathon et le 10 km
- à mi-parcours sur le 5 km

ARTICLE 5 : SERVICE MÉDICAL

Le service médical sera assuré par les secouristes de la Protection civile.

ARTICLE 6 : SÉCURITÉ

La sécurité est assurée par la Police municipale, les pompiers, des commissaires de courses, des signaleurs aux carrefours, des bénévoles, des secouristes et une équipe motorisée.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ

Les organisateurs et les non licenciés sont couverts par une assurance souscrite par l'ADAT et les licenciés sont couverts par leurs licences. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.

ARTICLE 8 : RÉCOMPENSES

Un maillot souvenir aux « finishers » + boisson

Remise des récompenses à partir de 18h30

- Un trophée pour les **premiers** du classement scratch Homme et scratch Femme de chaque course
- Une médaille pour les **3 premiers** de chaque catégorie Homme et Femme suivante :

21 km : Juniors, Espoirs, Seniors, Masters

TOP TEN Courses Hors stade

10 km : Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors, Masters

5 km : Minimes, Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors et Masters

Maillot « finisher » **OBLIGATOIRE** sur le podium.

Pas de cumul classement Scratch + classement par catégorie.

ARTICLE 9 : CLASSEMENT

Le classement des courses se fait au fur et à mesure de la saisie informatique.

Résultats sur le blog du club : athletisme.taiarapu.over-blog.com et FB : ADAT Athlétisme Tairapu

ARTICLE 10 : PÉNALITÉS

Mise hors course en cas de :

- Manœuvre déloyale envers d'autres concurrents ou l'organisation
- Non respect de consignes de sécurité, du parcours
- Ravitaillement hors zone prévue et/ou non déclaré
- Perte du dossard : disqualifié

ARTICLE 11 : MODIFICATION, REPORT, ANNULATION

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours si des circonstances imprévues les y contraignent.

En cas de mauvais temps, la course pourra être reportée. (Le comité organisateur s'engage à avertir les participants 48 h avant le jour de la compétition) voire annuler (contraintes de dernière minute) sans préavis, sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription.

ARTICLE 12 : RÉCLAMATIONS

Toute réclamation écrite sera portée devant la direction de course. Pour être prise en compte, le coureur réclamant devra préalablement déposer une caution de 5000 FCP.

ARTICLE 13 : JURY D'APPEL

Le jury d'appel est composé du juge arbitre, du directeur de course, du Président du club, du responsable des commissaires de course et du représentant de la FAPF.

Toute réclamation validée sera examinée par le jury d'appel. Les décisions du jury sont prises à la majorité des voix.

ARTICLE 14: ANTIDOPAGE

Un contrôle antidopage pourrait être effectué. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leurs propres responsabilités.

La participation aux épreuves sportives organisées ou agréées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive (FAPF, FTTRI) portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à l'athlétisme en compétition. Pour les non licenciés, il est demandé la présentation d'un certificat médical ou sa copie datant de moins de 1 an à la date de la course.

ARTICLE 15 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

J'autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître à l'occasion de ma participation à l'une des courses au programme des « Défis de Tahiti Iti ».

Renseignements :

Moon : 87 29 04 41, Olivier : 87 35 22 48

Email: athletisme.taiarapu@laposte.net

Facebook : www.facebook.com/athletismetaiarapu